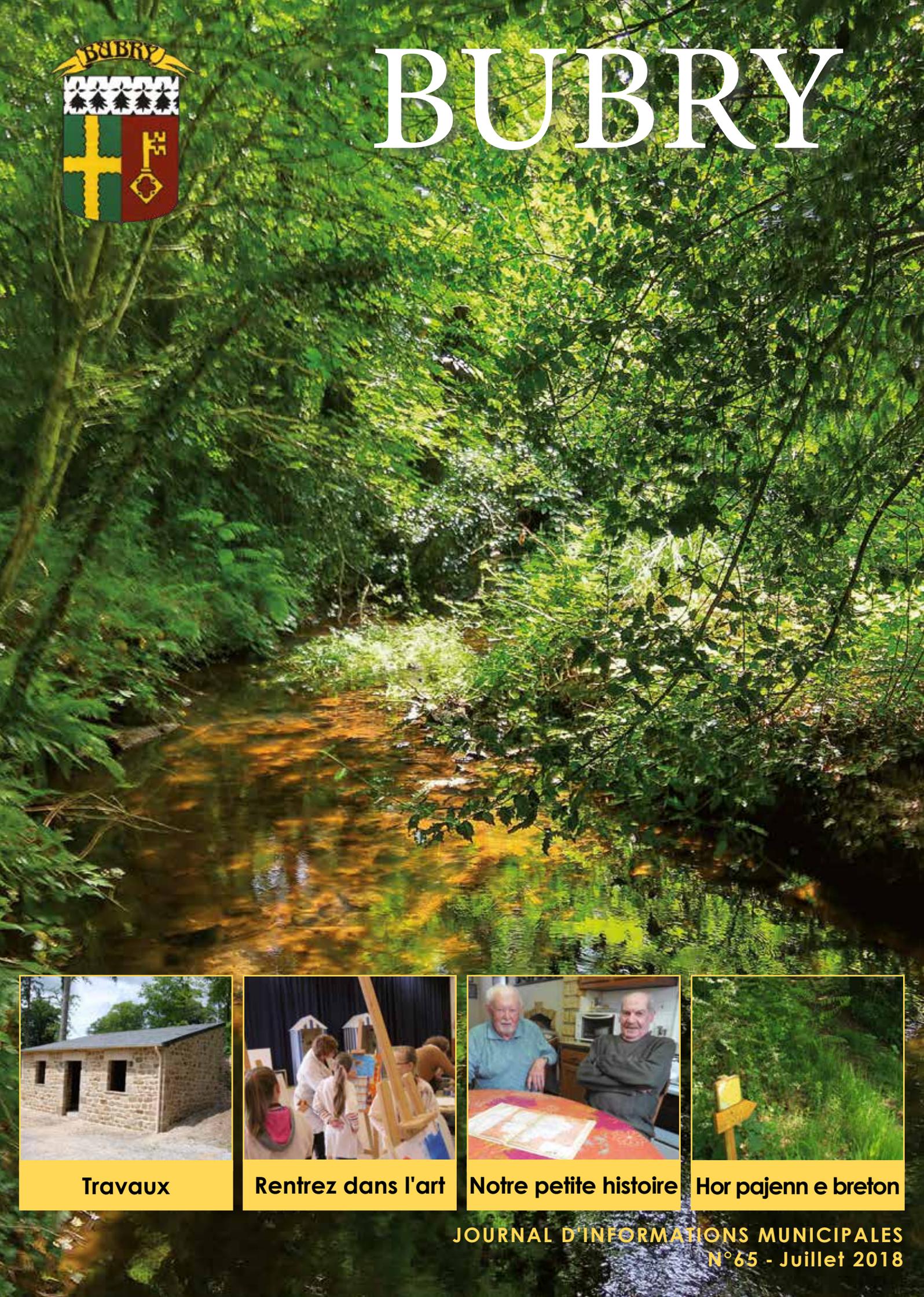




BUBRY



Travaux



Rentrez dans l'art



Notre petite histoire



Hor pajenn e breton

URGENCES

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 56 15
CENTRE ANTI-POISON DE RENNES
02 99 59 22 22

SANTÉ

Médecins généralistes

Dr ROBIN J.
6 place Saint-Antoine 02 97 51 70 21

Dr THOMAS G.
6 rue de la Libération 02 97 51 70 56

Pharmaciens

BRÉDÉKA L. – NIGNOL M.L.
21 rue des Tilleuls 02 97 51 70 37

Infirmiers

LE FUR F. – DANIGO J.C.
4 rue de la Libération 02 97 51 72 70

RIVALAN V. – EVRARD A.
16 rue de la République 02 97 27 03 37

RHIDANE A. – MARCHESSEAU G.
LE GOLVAN T. – LE MANCQ S.
6 place Saint-Antoine 02 97 51 31 93

Masseurs - Kinésithérapeutes

CHAUVIN F. – GIRARD M.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Ambulanciers

AMBULANCES URGENCE 56
LE SAUSSE M. – KERJOUAN O.
16 rue de la République 02 97 51 76 98

BUBRY-AMBULANCES
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Taxis conventionnés

TAXI JAN 06 65 07 74 82
02 97 08 23 16

AMBULANCES URGENCE 56
LE SAUSSE M. – KERJOUAN O.
16 rue de la République 02 97 51 76 98

BUBRY-AMBULANCES
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Vétérinaires

FAVENNEC Y. – SOUBIES S.
Place F. d'Esperey 02 97 51 70 26

Correspondante de presse

Le Télégramme

PERRRET E. 06 09 02 45 74

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie

Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h

Le samedi :
9h à 12h (sauf en juillet et août)
Tél. : 02 97 51 70 07
Courriel : mairie.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr

Médiathèque

Horaires des permanences
Périodes scolaires :

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 16h

Périodes de vacances scolaires :
Mardi et jeudi : 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h30
Tél. : 02 97 51 76 41
Courriel : mediatheque.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr
rubrique : Culture Loisirs Tourisme,
page : Médiathèque municipale

Centre Communal d'Action Sociale

Kerscaven
Tél. : 02 97 51 71 86

PERMANENCES

Assistante sociale

Sur rendez-vous le mercredi matin
Tél. : 02 97 69 53 25

Mutualité Sociale Agricole

S'adresser à Mme LE GOYET
Tél. : 02 97 46 52 73

Mission Locale

La Mission Locale a pour but
d'aider les jeunes de 16 à 26 ans
à la recherche d'une formation ou
d'un emploi.

Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 21 42 05

Conseillers départementaux

Jean-Rémy KERVARREC
Sur rendez-vous
Tél. : 06 32 67 86 07

Françoise BALLESTER

Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 02 96 96 / 06 61 98 53 79

Député

Jean-Michel JACQUES
Tél. : 09 62 51 28 32

F.N.A.T.H.

Le 2^{ème} jeudi de chaque mois,
de 9h à 9h45 en Mairie.

MARCHÉS DE BUBRY

Grand marché bimensuel

Centre bourg de Bubry,
2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, le matin.

Marché alimentaire

(producteurs locaux)

Place de l'Eglise,
Mercredi matin à partir de 9h00.

Marché de producteurs locaux

Parking de la crêperie Ar Vadelen
(route de Plouay),
Vendredi à partir de 18h30.

Poissonnier

Place Franchet d'Esperey,
Mardi matin à partir de 10h30.

Ostréiculteurs

Place Franchet d'Esperey,
Samedi et dimanche matin, selon
période (renseignements en Mairie).

DÉCHÈTERIE

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Du 2 novembre au 31 mars

Mardi : 9h - 12h / 14h - 17h

Jeudi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Carte d'identité

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la demande est à faire
dans les mairies ou organismes agréés (ex. : mairies
de Plouay, Hennebont, Baud, Maison des services
au public de Guéméné/Scorff, etc.). Avant tout
déplacement, prenez rendez-vous auprès du service
de la commune ou de l'organisme de votre choix et
vérifiez en mairie de Bubry si vous disposez bien de
toutes les pièces nécessaires.

Les cartes nationales d'identité émises depuis le 1^{er}
janvier 2004 sont valables 15 ans pour les personnes
majeures.

Pièces à fournir :

Pour une première demande :
- 1 photographie (fond clair, visage droit et centré, sans
expression, sans lunettes),
- 1 justificatif de domicile original (ex. : facture
d'électricité + 1 attestation pour les personnes hébergées
ou les enfants majeurs),
- 1 copie d'extrait d'acte de naissance de moins de 3
mois (à demander à la mairie du lieu de naissance).

Pour un renouvellement, apporter les mêmes pièces mais
la copie de l'acte de naissance n'est pas nécessaire si
vous pouvez fournir une carte d'identité ou un passeport
périmé depuis moins de 2 ans.

En cas de perte de votre carte, fournir :

- les mêmes pièces que pour une première demande,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 déclaration de perte (établie en mairie).

Autorisations de sorties du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, pour voyager à l'étranger
sans ses parents, un enfant mineur doit présenter une
carte d'identité ou un passeport, ainsi qu'un formulaire
d'autorisation de sortie du territoire rempli et signé
par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
et la photocopie d'une pièce d'identité du parent
signataire (carte d'identité ou passeport en cours de
validité).

Le formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire
est téléchargeable en ligne sur le site service-public.fr.
Des exemplaires sont disponibles en mairie.

Passeport biométrique

La demande est à faire dans les mairies ou organismes
agréés (ex. : mairies de Plouay, Hennebont, Baud, Maison
des services au public de Guéméné/Scorff, etc.). Prendre
rendez-vous avant de se déplacer.

Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les
mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les jeunes de moins
de 15 ans,
- 1 photo d'identité récente
- livret de famille,
- extrait de filiation ou copie d'acte de naissance (à
demander à la mairie du lieu de naissance),
- 1 document avec photographie délivré par un
organisme officiel (carte d'identité, permis de
conduire, carte d'étudiant,...),
- ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol
(si renouvellement),
- justificatif original de domicile récent.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans
pour les mineurs.

Présence obligatoire de la personne concernée,
majeure ou mineure. Prise d'empreinte à partir de
l'âge de 12 ans.

Recensement citoyen

A la date anniversaire de ses 16 ans, tout jeune
Français doit se présenter à la mairie de son domicile
muni d'une pièce d'identité et de son livret de famille
afin de se faire recenser. La mairie lui remet alors une
attestation de recensement valable pour les concours
ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique
(ex. : le permis de conduire).

Le recensement permet d'être convoqué à la
Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit
automatiquement sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait jusqu'au 31
décembre pour pouvoir voter à partir du 1^{er} mars
de l'année suivante. Pour effectuer cette inscription,
présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et
un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur dix-huitième anniversaire
sont normalement inscrits d'office sur proposition de
l'INSEE.

SOMMAIRE

1	Couverture
2	Mémento
3	Mot du Maire
4	Budget municipal
5	Subventions aux associations
6-7	Voirie - Travaux
8	Plan communal de sauvegarde
9	Santé
10-11	Informations
12-13	Résidence Louis Onorati - CCAS
14-15	Nouvelles activités économiques
16	Notre petite histoire
17	Au temps de la guerre
18	Page en breton
19	Environnement
20	Médiathèque
21	Enfance Jeunesse
22	Ecole La Feuillaison
23	Ecole Sainte-Hélène
24	Ecole Teir Dervenn
25-26	Gazette du Brandifrou
27	Etat-civil Agenda du 2 ^{ème} semestre 2018
28	Exposition de l'Atelier bulle

Crédit photographique et rédaction

Elus : R. THOMAZO, N. GUILLEMOT, E. EVANO, M.A. LE GAL, J.C. MICHARD, M.F. JULÉ, A. LE GUYADER-GRANDVALET, G. LE MESTRÉALLAN, G. PÉRICO, J. LOTHORÉ, A.C. ORDRONNEAU, V. NIGNOL.

Contributeurs : Y. LE CARRER, J.P. FOUILLÉ, M. LE BRIS, N. ARGALL, D. ARGALL, F. MALARDÉ, M.A. QUIDU, LORIENT AGGLOMÉRATION, F. GALIVEL, C. LE PORHO, E. PERRET LE TÉLÉGRAMME, V. RIVALAN, V. LE GOFF, S. COLINEAU, COLLECTIF LES CITOYENS QUI ONT LE BOURDON, ECOLES LA FEUILLAISON, TEIR DERVENN ET SAINTE-HÉLÈNE, M. LE BRUSTIEC, C. BOITIER, L. DEMEESTER.

Personnel communal : B. LE CLAINCHE, N. GUYOMARD, L. BANSARD, C. COLLIN, N. BARRIOS, E. ACOSTA, E. DUCHER.



Mesdames, messieurs, chers amis,

En cette fin du mois de juin, le beau temps semble s'être installé. Pour le moment les orages nous ont épargnés contrairement à d'autres régions. La saison estivale semble bien s'annoncer.

Au niveau local, le conseil municipal a validé il y a quelques semaines le compte administratif 2017 qui laisse apparaître une situation financière favorable assise sur un excédent de fonctionnement de 413 325,28 € qui a été réinjecté à la section investissement 2018 et servira notamment à financer les différents travaux engagés. Même si depuis quatre ans, nous connaissons un contexte budgétaire difficile, nous avons fait preuve d'exigence et de rigueur sans renoncer à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens. Pour cela, je remercie l'ensemble des élus et les services municipaux qui s'astreignent à accompagner notre politique de maîtrise des dépenses.

De nombreux projets, particulièrement structurants, ont été lancés, avec entre autres, l'aménagement du bourg de Saint-Yves (la première tranche) qui lui donnera un nouveau visage. L'attribution des marchés pour le lotissement de Pont Castel a eu lieu tout dernièrement et les travaux vont débuter dans les semaines à venir. Par ailleurs, le second bâtiment du Centre de Bréhédigan, qui accueille un dortoir pour huit résidents, a nécessité une mise aux normes complète. Les travaux commencés en début d'année devraient être livrés en fin d'été.

La commune de Bubry, comme de nombreuses communes, s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). C'est un document opérationnel de préparation et d'organisation de la commune pour faire face aux situations d'urgence. Pour ce faire, un groupe de travail, composé notamment d'élus et d'agents communaux, s'est réuni régulièrement depuis le mois de février pour l'élaborer. Après plusieurs réunions studieuses, le Plan communal de sauvegarde de Bubry est désormais rédigé et a été validé en présence du Sous-préfet début juillet, je remercie toutes les personnes qui ont participé.

Le projet de maison de santé poursuit son cours. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'architecture Carine Corbel qui aura pour mission de concevoir le projet architectural et d'assurer le suivi de sa réalisation.

La semaine des quatre jours d'école fera son retour à la rentrée prochaine. Cette décision est le résultat d'une large concertation avec les différents partenaires, après avis des conseils d'école.

Je vous souhaite à tous de passer de très belles vacances, aux côtés de vos familles, de vos proches, de vos amis.

Bonne lecture à tous.

Roger THOMAZO

BUDGET MUNICIPAL

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Le budget prévisionnel 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 817 866,79 € en fonctionnement et de 2 094 677,50 € en investissement.

L'année 2018 sera principalement centrée sur l'aménagement du bourg de Saint-Yves et la réalisation du lotissement rue du Pont-Castel.

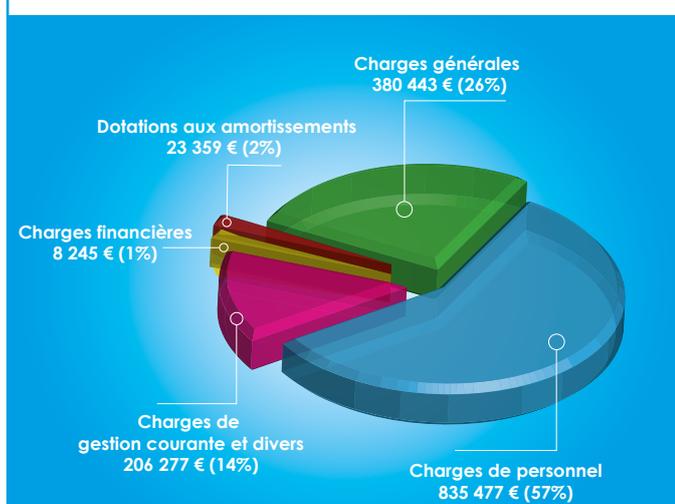
TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal a voté le maintien des taux d'imposition.

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	2 365 000 €	14,36 %	339 614 €
Foncier bâti	1 989 000 €	17,38 %	345 688 €
Foncier non bâti	209 200 €	44,94 %	94 014 €
TOTAL	4 563 200 €		779 316 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES



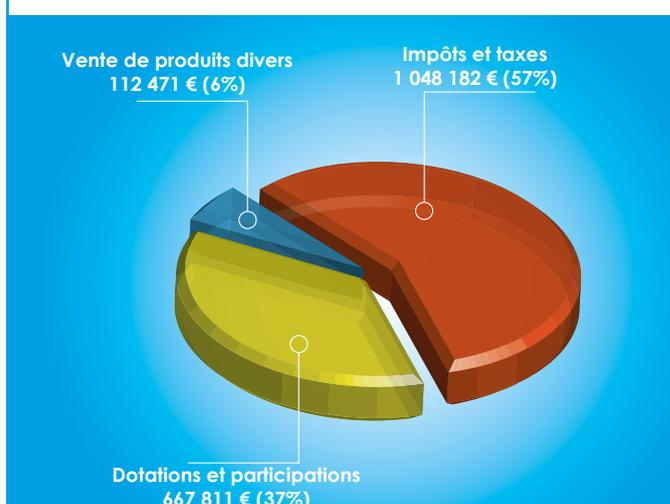
Charges générales : énergie, eau, assurances, téléphone, entretien des bâtiments et de la voirie, etc.

Personnel : la municipalité emploie 27 agents représentant 22 emplois à temps plein.

Charges de gestion courante et divers : subventions, indemnités des élus, participations diverses dont participations aux charges intercommunales, charges exceptionnelles, reversements, etc.

Charges financières : intérêts d'emprunts.

RECETTES



Vente de produits et divers : produits des services (cantine, médiathèque, garderie, centre de loisirs, cimetière, funérarium, location des salles communales), ventes diverses, remboursement de charges de personnel, loyers, etc.

Impôts et taxes : impôts locaux, compensation de taxe professionnelle, dotation de solidarité communautaire, etc.

Dotations et participations : dotation globale de fonctionnement (Etat), etc.

La section fonctionnement a présenté un excédent de 413 325,28 € qui a été réinjecté à la section investissement 2018.

SECTION INVESTISSEMENT

En 2017, les investissements ont été largement axés sur la voirie rurale mais aussi sur les bâtiments communaux (école La Feuillaison et presbytère).

Les dépenses se sont élevées à 608 933,24 € et les recettes à 923 265,72 €. L'excédent, 314 332,48 €, a été reporté à la section investissement 2018 et servira notamment à financer les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Yves.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE BUBRY

ACPG-CATM	180 €	Comité des Fêtes de Bubry	1 442 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	473 €	Comité des fêtes et sports de Saint-Yves	764 €
ANACR	74 €	Comités de Chapelles (à chacun)	91 €
ASB	1 618 €	Desmo Breizh 56	145 €
Bagad Sant-Ewan Bubri	1 618 €	FNATH	91 €
Bagad Sant-Ewan Bubri (école de musique)	1 500 €	Gym pour tous	181 €
Bubry activités et sports canins	145 €	Judo Club	600 €
Bubry'Arts	145 €	Patte sur le coeur	145 €
Bubry' Arts (animation écoles - rentrez dans l'art)	200 €	Poar ar 'Leur !	180 €
Bubry Yoga	145 €	Randonneurs du Brandifout	145 €
Bubry Cyclo Club	180 €	Société de chasse	415 €
Club des Amis et retraités	145 €	Sport et fitness	181 €
Club Fémina	145 €	Team Euro Side	108 €
Comité de Jumelage	180 €	Tréteaux de Bubry	180 €
Comité des Fêtes de Bubry (feu d'artifice)	2 000 €	UFAC	74 €
		Yaouangs	180 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

ADAPEI Les Papillons blancs	45 €	Ligue contre le cancer	45 €
AFM Myopathie	45 €	Maison Arc-en-Ciel - Quistinic	106 €
Aqua club baldvien	37 €	Maison d'accueil spécialisée « Les Bruyères » - Guémené/Scorff	108 €
Banque Alimentaire – Secteur de Lorient	37 €	Prévention routière	55 €
Baud natation	177 €	Radio Bro Gwened	108 €
Chiens guides d'aveugles	37 €	Resto du cœur 56	37 €
Ciné Roch - Guémené/Scorff	37 €	Rêves de clown	37 €
Cinéma le Celtic - Baud	37 €	Sauvegarde 56	37 €
Eau et rivières de Bretagne	37 €	Secours Catholique	37 €
EFAIT Écoute Familiale Information Toxicomanie	37 €	Secours Populaire Français	37 €
Espoir amitié	45 €	Solidarité paysans	155 €
Faire face ensemble	37 €	SOS Amitié	37 €
GVA de la terre aux îles	180 €	Union des Sapeurs Pompiers du Morbihan	55 €
Laryngectomisés et mutilés de la voix	37 €	Vie libre	37 €

TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

Aménagement de sécurité de la rue de Poulna : mise en place d'une signalisation verticale avec priorité de circulation, vitesse limitée, agrandissement du parking.

NB. : Dans cette portion de rue réaménagée, les règles de circulation ont été modifiées :

- la **vitesse maximale autorisée est de 30 km/h** ;
- les **véhicules entrant dans le centre bourg doivent laisser la priorité aux véhicules se dirigeant vers la salle polyvalente**, tel qu'indiqué par la signalisation verticale ;
- le **stationnement des véhicules doit se faire sur les places de parking** pour ne pas gêner la circulation et la visibilité.

La sécurité de tous est l'affaire de chacun d'entre nous !



TRAVAUX À VENIR

- Tricouche sur les routes d'accès aux villages de : Kerlévido, Talerganquis, Manéandol, Kerihuel, Maneblaye, Locqueltas, Kermouëne, Coëtano, Botconan, Kerioguen.
- La Villeneuve Saint-Yves : busage d'un fossé (30 m).
- Chemins de remembrement : réfection du chemin de Kerrouarch Trionnec (800 m).
- Terrain des sports : aménagement des abords de la buvette.

ACQUISITION DE NOUVEAUX MATÉRIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES



Devant l'augmentation des surfaces à tondre, les services techniques se sont vus dotés d'une nouvelle tondeuse autoportée en remplacement de l'ancienne dont les pannes et les réparations s'accumulaient, après 10 années de service. La nouvelle tondeuse est une Iseki SGX238 homologuée « route », d'une valeur de 18 900 € HT, acquise auprès de Bubry Motoculture.



La commune a fait l'acquisition d'un fourgon d'occasion (Peugeot Jumper de 2014, 74 000 km, pour 10 825 € HT) en remplacement du précédent, acheté d'occasion il y a 14 ans, qui nécessitait des réparations immédiates trop coûteuses étant donné son état général.

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LA COMMUNE

Devant la complexification croissante des mesures d'utilisation des produits phytosanitaires, la commune va passer rapidement au Zéro phyto, c'est-à-dire qu'elle n'utilisera plus aucun des produits de cette catégorie.

Par exemple, aucune utilisation de désherbant sur les zones appartenant ou dépendant de la commune : cimetières, terrains de foot, allées et accès divers. Les moyens de désherbage évoluent eux aussi : mécaniques (rotofil/brosse/balayeuse) ou, bien sûr, manuels.

Au cimetière un projet d'engazonnement d'allée est prévu sur un mélange terre/pierres stabilisé, ce



qui réduira les temps d'entretien (utilisation d'un gazon à tondre 3 à 4 fois par an) tout en conservant un accès aisé quelle que soit la météo. Evidemment, chacun peut participer, selon ses moyens, à l'entretien du cimetière en arrachant les « mauvaises herbes » poussant aux abords de sa concession et en les déposant dans les poubelles pour déchets verts prévues à cet effet !

La vigilance reste constante mais il faudra accepter désormais une part de reverdissement de ces lieux selon les saisons.



RÉNOVATION DE L'ANNEXE DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE



Lors de la tempête de mars 2017, la chute d'un chêne avait entièrement détruit le petit bâtiment en pierres situé près du Pôle enfance jeunesse.

Sa reconstruction vient tout juste de s'achever. Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise Le Gleuher de Quistinic, la charpente par CBR Jean-Marc Robert et la couverture par Stéphane Guillemot, deux entreprises de Bubry.

L'intégralité des frais de reconstruction a été prise en charge par les assurances.

Ce bâtiment servira au rangement du matériel du Pôle enfance jeunesse.

CENTRE DE BRÉHÉDIGAN

Le Centre de Bréhédigan est un site appartenant à la commune de Bubry. Le second bâtiment, qui accueille un dortoir pour huit résidents, a nécessité une mise aux normes complète. Pour cela, il a dû être entièrement vidé de son aménagement précédent pour ne garder que les murs et le toit.

Les travaux commencés en début d'année se poursuivent : gros œuvre, plomberie, électricité, isolation, cloisons et menuiserie. Le carrelage est en cours de pose.

Le coût des travaux, 165 000 € HT, est pris en charge par :

- le Conseil départemental,
- la réserve parlementaire de Philippe Noguès, ancien député,
- la DETR (Dotation pour l'équipement des territoires ruraux),
- le ministère de la Justice,
- la commune de Bubry.

Le bâtiment entièrement rénové devrait être livré en fin d'été.



AMÉNAGEMENT DE SAINT-YVES

Les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche du bourg de Saint-Yves ont commencé. Ils concernent les abords et la voirie autour de l'église.

Après le changement des compteurs d'eau, l'effacement des réseaux aériens a été réalisé en ce début d'année par l'entreprise RESO de Baud.

Au cours du mois de juillet, les travaux de terrassement du futur parking vont commencer sur un terrain contigu au cimetière, acquis par la commune, qui servira de dépôt de matériaux et de base de vie pour la durée du chantier, ainsi que les travaux sur la voirie pour la rénovation du réseau des eaux pluviales par l'entreprise SBCEA.

Viendront ensuite les travaux de surface : aménagements paysagers, murets, trottoirs, sols.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Bubry, comme toutes les communes, doit se doter d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). Clément Evano, 1^{er} adjoint, a supervisé la préparation du document pour la municipalité.

Qu'est-ce qu'un Plan communal de sauvegarde ?

C'est un document qui détermine, en fonction des risques connus pour la commune, les dispositions à prendre sous l'autorité du Maire afin de prévenir et participer à la gestion de la crise.

Il s'apparente au Plan ORSEC du Préfet et est enclenché par le Maire pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde et de protection de la population, c'est-à-dire : alerter, informer, mettre à l'abri, ravitailler, reloger, soutenir moralement. Cependant, le PCS n'organise pas les secours qui restent de la compétence des pompiers et du SAMU pour assister, soigner, médicaliser, évacuer...

Devant être un document opérationnel de préparation et d'organisation de la commune pour faire face aux situations d'urgence, le PCS nécessite une méthodologie particulière quant à sa rédaction. Pour ce faire, un groupe de travail composé notamment d'élus et d'agents communaux assisté par ECTI (association d'anciens cadres d'entreprises et d'administrations) s'est réuni régulièrement depuis le mois de février pour l'élaborer. Après plusieurs réunions studieuses, le Plan communal de sauvegarde de Bubry est désormais rédigé et il est consultable en mairie.

Vous trouverez, joint au bulletin municipal, un document synthétique, le Document d'information communal pour les risques majeurs (DICRIM) qui présente les principaux risques et qui donne les conseils de comportement adaptés face aux inondations, aux feux de forêts, aux tempêtes, à la canicule, au grand froid, aux risques infectieux...



Des élus, un représentant de l'Etat, des membres d'ECTI, le chef du corps des sapeurs-pompiers au cours d'une des réunions préparatoires du PCS.



LA MAISON DE SANTÉ

Le projet de maison de santé poursuit son cours.

Pour rappel, au cours des mois précédents, les professionnels de santé de la commune intéressés par un projet commun ont créé une association, et se sont réunis au cours de l'année 2017 pour écrire leur projet de soins (voir dernier bulletin municipal).

Ce document était un préalable obligatoire à transmettre à l'Agence régionale de santé (ARS) pour valider le projet de maison de santé (ou maison pluridisciplinaire) sur la commune et pour obtenir des subventionnements pour la construction du bâtiment.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au Cabinet d'architecture Carine Corbel qui aura pour mission de concevoir le projet architectural et d'assurer le suivi de sa réalisation.

Une première rencontre entre élus Bubryates et Quistinicois (la commune de Quistinic est partie prenante dans la mise en place de ce projet), professionnels de santé et Carine Corbel, s'est tenue en mairie le mardi 15 mai pour définir les besoins en locaux et commencer à travailler sur le projet architectural.

Le bâtiment sera construit sur le terrain jouxtant la mairie, rue des Ecoliers, acheté en 2016, d'une surface de 800 m².

Il sera voué à accueillir infirmiers, médecins, kinésithérapeute, dentiste, et ponctuellement des professionnels paramédicaux (ex : diététicien, pédicure, psychologue...).

ATELIERS MÉMOIRE PEPS EURÊKA

Du mois d'avril à la fin du mois de juin, l'association ASEPT Bretagne, partenaire des caisses de retraites, a animé des Ateliers mémoire hebdomadaires à destination des personnes retraitées de 55 ans et plus.

Une dizaine de personnes ont suivi avec assiduité ces ateliers conduits par Anaïs Daniel, professionnelle formée au Programme d'éducation et de promotion santé (PEPS) Eurêka.

Ces actions sont financées par CAP Retraite Bretagne, l'association interrégimes pour la Coordination des actions de prévention Retraite Bretagne.



Futurs parents : des réunions pour vous informer

Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale et le Réseau de Santé Périnat56.

Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnat56, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur ameil.fr/espace-assurés/votre-caisse/vous-informer.



CONCERT À LA CHAPELLE SAINTE-HÉLÈNE

STERENN : FÉRIE MUSICALE CELTIQUE

ANNE RECH ET ELIZA PERRIN

HARPE ET FLÛTE

SAMEDI 4 AOÛT 2018 À 20H30

Anne RECK à la harpe et Eliza PERRIN à la flûte, vous invitent à voyager par-delà les forêts et les côtes déchiquetées d'Armorique, sur les terres d'Ecosse et d'Irlande, de la Petite à la Grande Bretagne.

Renseignements : Sterenn : 06 51 21 82 65

<http://sterenn-musik.jimdo.fr>



POT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Bubry ?

Afin de faire votre connaissance et de vous présenter notre commune et ses services, la municipalité a le plaisir de vous inviter à partager un Pot de bienvenue

le samedi 15 Septembre prochain
à 11 h 00 en mairie.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux votre accueil, nous vous remercions de vous inscrire en mairie, au 02 97 51 70 07.

CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

La vente des cartes de transport scolaire pour les établissements desservis par la CTRL (Bubry, Plouay, Hennebont, Lorient...) aura lieu le jeudi 16 août, de 14h00 à 17h00 en mairie de Bubry.

Pour les familles pouvant bénéficier d'une réduction tarifaire, il est obligatoire de fournir un justificatif de quotient familial indiquant l'ensemble des enfants concernés.

COLLECTE DE LUNETTES

Depuis 2014, Bruno, qui s'occupe de la collecte des bouchons sur Bubry (pour l'association « Les bouchons du pays de Lorient »), récolte également du matériel médical mais aussi des paires de lunettes de vue ou solaires, pour grands et pour petits et les achemine au Sénégal par voie navigable.

Le transport est pris en charge par la marine Sénégalaise et les conteneurs sont redistribués par elle aux gens nécessiteux.

Aussi, ne jetez plus vos lunettes, nous mettons à votre disposition, un contenant à la médiathèque municipale. Elles serviront à quelqu'un d'autre et vous êtes sûrs de faire plaisir !

Pour tout renseignement : médiathèque au 02 97 51 76 41 / Nicole Guillemot au 06 75 21 93 31

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN PÉRIODE ESTIVALE

La loi Besson de 2000 organise les modalités d'accueil des gens du voyage avec des terrains ouverts à l'année dans les communes de plus de 5 000 habitants et un accueil pendant la période d'été, du 1er juin au 31 août. Après le 31 août, les accès aux terrains d'accueil estival sont fermés et tous les aménagements démontés début septembre.

Pour cet accueil estival, le schéma départemental prévoit la mise à disposition d'un terrain de 4 hectares pour accueillir des missions culturelles et de trois terrains d'environ 1 hectare pour accueillir les regroupements familiaux. Lorient Agglomération ne disposant pas de terrains en propre, chaque année, l'agglomération sollicite les communes pour proposer, à tour de rôle, des terrains communaux ou privés sur son territoire. En 2017, ce sont les communes d'Hennebont, de Quistinic et de Rianteq qui ont mis à disposition des terrains pour assurer l'accueil estival des gens du voyage.

Les terrains doivent être enherbés, plats, permettre le raccordement à l'eau et à l'électricité, et disposer d'une solution pour l'assainissement. Le terrain de Kerlévic répond à ces critères. Il n'est pas toujours aisé, même si cela paraît a priori une solution facile, d'installer ces accueils provisoires loin des entreprises et des habitations.

Afin de veiller à ce que tout se déroule bien, les gestionnaires de Lorient Agglomération passent régulièrement sur les terrains. En cas de problème, faites remonter toutes vos remarques ainsi que les incidents que vous pourriez constater, afin qu'ils soient traités au plus vite par les services concernés.

Pour cela, vous pouvez contacter :

- les services de Lorient Agglomération au 02 90 74 71 02 (service de Mme Le Padellec, directrice de la proximité, de la sécurité et des services intérieurs),
- la mairie,
- la gendarmerie.

APICULTURE : DÉCLARATION DES RUCHES



Tout apiculteur (particulier, professionnel, association...) est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

NB. : les nouveaux apiculteurs doivent déclarer leurs ruches dès l'installation de la première colonie, même si celle-ci est réalisée en dehors de la période de déclaration de fin d'année.

La déclaration de ruches est à faire sur internet, sur le portail du ministère de l'agriculture ou sur le site service-public.fr. Cette procédure simplifiée permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Le numéro d'apiculteur (NAPI) sera demandé lors de la déclaration. Les nouveaux apiculteurs ou ceux qui l'aurait égaré, s'en verront attribuer un de façon immédiate.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours, en période de déclaration obligatoire (du 1^{er} septembre au 31 décembre), réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04.

PROTECTION DES HAIES ET DES TALUS



Les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) imposent de :

- Préserver les haies ainsi que la structure bocagère,
- Protéger les talus en tant qu'éléments du paysage.

Un recensement des haies et talus est enregistré dans le Plan local d'urbanisme. Vous pouvez le consulter en mairie ou sur

le site de la commune : bubry.fr. (Sur la page d'accueil, dans le menu déroulant de droite, cliquer sur « PLU, zonage assainissement et zonage pluvial », tout en bas de la page, vous trouverez un accès au **PLU approuvé** avec les différents zonages de la commune. Pour connaître le classement de votre haie ou talus, cliquez sur sa localisation géographique).

Si votre haie, votre talus font l'objet d'une protection, avant tous travaux les concernant, une demande devra être faite en mairie. Si une autorisation est délivrée, une mesure compensatoire pourra être exigée, en fonction de l'intérêt écologique des haies et talus concernés.



DÉFIBRILLATEURS : RAPPEL DES EMPLACEMENTS

Cinq défibrillateurs sont disponibles sur le territoire communal.

Lieux d'installation :

- Mairie : cet appareil est mis à la disposition des associations qui peuvent l'emprunter à l'occasion de leurs manifestations. La demande de réservation est à faire au secrétariat de la mairie.
- Saint-Yves : contre le mur d'enceinte de la Maison des associations,
- Bourg de Bubry : contre le mur, au début de l'allée menant de la Place Franchet d'Esperey à la mairie,
- Stade de Kerscaven : cet appareil est mis à la disposition des usagers du terrain de sport,
- Salle polyvalente.

LORIENT AGGLOMÉRATION : SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

Les déchets volumineux (meubles, gros électroménagers) doivent prioritairement être déposés en déchèterie : dans les points réemploi s'ils sont en bon état ou dans la benne appropriée s'ils ne sont pas réutilisables.

En cas d'impossibilité de les apporter en déchèterie, le service de collecte des encombrants à domicile pourra intervenir sous certaines conditions.

Conditions à remplir :

- La collecte des encombrants est limitée aux objets volumineux : meubles, gros électroménagers, matériels de sport, produits de puériculture, jouets.
- Les objets doivent pouvoir être soulevés et manipulés, sans danger, par deux agents (volume limité à 3 m³/logement et à 80 kg/objet).
- Les habitations doivent être accessibles : ascenseur obligatoire pour les collectifs de plus de trois étages, voies d'accès intérieures/extérieures dégagées.

Il sera demandé le versement d'une participation de 10 € par enlèvement, à acquitter avant la prise de rendez-vous.

Information et inscription : si vous remplissez les conditions d'accès énoncées ci-dessus, vous pouvez vous inscrire par téléphone au 02 97 56 77 67 ou directement en ligne sur lorient-agglo.bzh en remplissant le formulaire de demande.

Renseignements complémentaires sur lorient-agglo.bzh ou auprès du n° vert : 0800 100 601.

Paiement et prise de rendez-vous : envoyez un chèque de 10 € par voie postale à l'ordre de « Réemploi et Cie » à l'adresse : Le Comptoir du réemploi - 260 rue Jean-Marie Djibaou - ZA de Manébos - 56600 Lanester. Il est possible d'effectuer le paiement directement au Comptoir du réemploi. Un rendez-vous vous sera ensuite proposé.

RÉSIDENCE LOUIS ONORATI

LA VIE DES RÉSIDANTS EN QUELQUES PHOTOGRAPHIES.



Le repas de Noël est partagé avec les familles.



En début d'année, les pompiers viennent offrir leur calendrier.



La visite des chats et des chiens est très appréciée.



Les musiciens sont les bienvenus à la Résidence !



Les ateliers « cuisine » ont toujours du succès !



L'EHPAD RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

L'EHPAD Louis Onorati recherche des bénévoles pour accompagner les résidents, organiser des promenades (avec des résidents valides ou à mobilité réduite) ou participer aux différentes activités proposées au sein de l'établissement. Les bénévoles participent au bien-être des personnes âgées par des actions visant à lutter contre l'isolement social. Avant d'intervenir au sein de la résidence, tout bénévole devra signer une charte.

Contact : Maryannick ou Colette (animatrices) par courriel à : direction.ccasbubry@gmail.com



Monique, Louissette et Annette aident à l'animation d'ateliers créatifs.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SOLIDARITÉ

Le CCAS de Bubry développe des activités et missions, dans le cadre légal et facultatif, visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes âgées, handicapées, les familles en difficulté.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale (ex : aide sociale à l'hébergement) et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence ou les colis alimentaires. Ceci se fait en lien avec l'assistant-e social-e de secteur qui donne son avis, puisque la situation financière des demandeurs est prise en compte à partir de barèmes nationaux, notamment pour les demandes d'aides financières.

AIDE ALIMENTAIRE

A Bubry, les colis alimentaires sont adaptés aux demandeurs (par exemple, présence d'enfants en bas âge). Les personnes rencontrant des difficultés doivent s'adresser au Centre communal d'action sociale situé dans les locaux de la Résidence Louis Onorati, rue des moulins (tél. : 02 97 51 71 86) ou contacter madame Colin, l'assistante sociale de secteur, en appelant le Centre médico-social de Plouay (tél. : 02 97 33 31 77).



Le 27 avril 2018, les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont organisé une collecte d'aliments et d'objets de puériculture. A l'issue de cette journée, les cinq caddies remplis de denrées alimentaires et le matériel de puériculture offerts par les nombreux donateurs ont été remis au Centre communal d'action sociale à destination de la Banque alimentaire. Bravo les jeunes pour cette belle action de solidarité !

NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

FABIEN FAURE : MOTOCULTURE



Achats, ventes et réparations de motocultures d'occasion

Petits travaux de jardinage et de bricolage

Fabien Faure

Tél. : 06 81 11 86 52

Courriel : Fabien56310@orange.fr



THOMAS CHABOUN : COULEURS TENDANCE



Thomas Chaboun, artisan peintre avec une expérience de plus de 18 ans dans le métier, effectue tous travaux de :

- peinture intérieure,
- pose de papiers peints, patentes, toiles de verre,
- enduit décoratif,
- revêtement de sol,
- ravalement, lavage et traitement de toiture.

Chantiers neufs ou rénovation.



Couleurs tendance

6 place Franchet d'Esperey - 56310 BUBRY

Tél. : 07 86 39 06 34

Facebook : couleurs tendance

JESSICA ET ARNAUD AUFFRET : WEST WIND RANCH

UN RANCH À BUBRY !



Jessica et Arnaud Auffret, passionnés par l'univers western, proposent des pensions pour chevaux au pré et en box, des séances d'équitation western (découverte et entraînement), l'apprentissage des codes de communication au sol et monté par le biais de

l'équitation « éthologique », du débouillage...

Jessica et Arnaud élèvent sur leur ranch des vaches de race Hereford, en plein air intégral. Ils proposent aussi des colis de viande de veau et de bœuf (5, 10 ou 15 kg).

West Wind Ranch

Kerbrès - 56310 BUBRY

Tél. : 09 51 78 25 47 / 06 65 69 96 91

Courriel : wwranch@free.fr

Site internet : westwindranch.fr

Facebook : westwindranch



ANTHONY LE GUENNEC ET ENORA GAUMÉ : LA FERME AU CARAC'TERRE DE COCHON



Éleveurs de porcs sur paille dans un bâtiment ouvert sur l'extérieur, Anthony et Enora proposent une large gamme de viande et de charcuterie. Au menu : jambon blanc, saucisson à l'ail, bacon, saucisse, saucisse épicée, rillettes, pâté de campagne, boudin, filet mignon, rôti....

Anthony et Enora seront présents sur les marchés de producteurs :

- le jeudi soir à Plouay
- le vendredi à partir de 18h30 à Bubry (parking de la Crêperie ar Vadelen)
- le samedi matin à Inzinzac-Lochrist.

Ferme Au carac'terre de cochon

Fefanio - 56310 BUBRY

Tél. : 06 52 26 05 32

Courriel : aucaracterrededecochon@yahoo.com

Facebook : Au Carac'terre de Cochon



ANTHONY BARDOUIL : TRAVAUX DE MAÇONNERIE



Anthony Bardouil, qui a travaillé pendant 13 ans dans la rénovation du bâti ancien, vient d'ouvrir son entreprise de maçonnerie à Saint-Yves.

Anthony effectue tous travaux de petite maçonnerie : murets, terrasses, pose de clôtures, jointoiement de murs en pierres, percements, etc., et dispose d'une garantie décennale.

Il propose également des entretiens d'espaces verts : tonte de pelouse, débroussaillage,

entretien de massifs, taille de haies et arbustes, etc.

SASU Anthony Bardouil

Saint-Yves - 56310 Bubry

Tél. : 06 70 33 73 17

Courriel : anthonybardouil@yahoo.com



NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

THIERRY LE ROCH : MÉDECINE CHINOISE



Après des formations en thérapies énergétiques et en nutrition, Thierry Le Roch a suivi des études en Médecine Traditionnelle Chinoise, il y a 24 ans puis il s'est formé à la pratique des soins esséniens. Thierry Le Roch apporte aussi des conseils personnalisés en hygiène de vie, nutrition, remise en forme et amincissement. Stages de découvertes et formations avec possibilité d'hébergement.

Thierry Le Roch
1 rue Moulin du Duc - 56310 BUBRY
Tél : 06 30 40 81 76
Courriel : contact@thierry-le-roch.fr
Site : thierry-le-roch.fr/
Facebook : [Thierry-Le-Roch-Soins-Esseniens](https://www.facebook.com/Thierry-Le-Roch-Soins-Esseniens)

LAURENCE SIMON : PRATICIENNE EN LITHOTHÉRAPIE ET CRÉATRICE DE BIJOUX



Passionnée par la lithothérapie, Laurence Simon crée des bijoux à partir de minéraux.

Création à la demande de bijoux personnalisés répondant aux besoins des clients.

Formatrice, elle propose des stages de lithothérapie afin de partager sa passion.

Laurence Simon / Gemmes beaux cous
1 rue Moulin du Duc - 56310 BUBRY
Tél. : 06 76 51 06 34
Courriel : laurence.s.7@live.fr
Facebook : [GemmesBeauxCous](https://www.facebook.com/GemmesBeauxCous)

NOLWENN ANDUJAR : AAKASH MAROQUINERIE

L'atelier Aakash vous propose des créations en cuir et en tissu élaborées à la main. Une ligne colorée et originale, pensée pour le quotidien, des pièces uniques et de petites séries dont chaque article a sa touche d'originalité.

Possibilité de pièces sur mesure, en collaboration avec le client.

Visite de l'atelier sur rendez-vous uniquement.

Aakash maroquinerie
Nilhio - 56310 Bubry
Tél. : 07 70 40 69 84
Courriel : aakash.maro@gmail.com
Facebook : [aakash.maro](https://www.facebook.com/aakash.maro)



ATELIER RELAIS DE KERLEVIC

Sur la Zone d'activités de Kerlevic, Lorient Agglomération propose à la location un atelier relais récent sur une parcelle clôturée de 1 030 m².

Il est composé :

- d'un atelier de 200 m² avec une porte sectionnelle 4 x 4
- d'un accueil + deux bureaux de 31 m²

Ce bâtiment éco-conçu est chauffé par une pompe à chaleur et des panneaux solaires.

Lorient Agglomération, propriétaire de ce local, entend assurer sa mission de développement et d'animation économique de son territoire en favorisant ainsi l'implantation d'entreprises en développement et leur essor sur le territoire de la commune de Bubry.

Contact : Denis-Pierre Merrien, Direction du développement économique, Lorient agglomération : 02 90 74 73 80, dpmerrien@agglo-lorient.fr



Vous êtes entrepreneur, artisan, producteur, commerçant, travailleur indépendant et vous venez de vous installer à Bubry ? Pour bénéficier d'une parution dans le bulletin municipal, communiquez vos coordonnées à l'accueil de la mairie : vous serez contactés par les responsables de la publication. L'insertion est gratuite et le bulletin municipal est diffusé auprès de tous les habitants de la commune !

CABA : COMMERÇANTS, ARTISANS, BUBRY, ASSOCIATION.



Appel aux travailleurs se faisant payer en chèques emploi service et aux propriétaires de gîtes et/ou chambres d'hôtes.

CABA souhaite référencer les personnes travaillant en chèques emploi service et détenteur d'un numéro d'affilié national

(CESU), ainsi que les gîtes et chambres d'hôtes disponibles sur la commune.

Si vous voulez être référencé, n'hésitez pas à contacter Claire Le Porho par téléphone au 02 97 51 31 26 ou par courriel à l'adresse : caba.bubry@gmail.com afin que l'association vous fasse parvenir le bulletin d'adhésion.

Pour l'année 2018, les personnes concernées figureront sur la page facebook de CABA et ensuite, seront répertoriées également dans l'annuaire qui paraîtra en janvier 2019.

Le site internet de CABA est encore en création mais est tout de même déjà consultable : www.cababubry.fr

LE BUREAU :

Présidente : Claire Le Porho (Crêperie Ar Vadelen)
Vice-présidente : Audrey Le Garff (Anim'maux et compagnie)
Secrétaire : Catherine Nignol (Menuiserie Nignol JMC)
Vice-secrétaire : Didier Jan (Taxi Jan)
Trésorier : Frédéric Morel (Les Fleurs de l'Oasis et Facilis Immobilier)
Vice-trésorier : Ludovic Le Hebel (Intermarché)

LES SAISONNIERS : EN CE TEMPS-LÀ, ON PARTAIT À LA SUCRERIE OU DANS LE BERRY

Profitant d'une retraite bien méritée, Yves Guillemot de Kernouzig et Raymond Le Hen de la côte de Kermoran, deux de nos nonagénaires se sont souvenus de ce temps de l'après-guerre 39-45 où « il fallait sauter pour trouver du travail ». Les salaires des ouvriers agricoles n'étaient pas très élevés dans les campagnes : « On gagnait 300 000 francs anciens à l'année » précise Raymond. De nombreux Bubryates s'expatrièrent alors de leur chère Bretagne natale pour louer leurs bras durant de longs mois, du printemps à la fin de l'automne, comme tâcherons à la « sucrerie » en Beauce ou encore dans la Champagne berrichonne.

LA VIE EN BEAUCE

Pour Yves Guillemot, ce travail débutera à l'âge de 17 ans. « On prenait le train à Sebrevet ou à Saint-Rivalain, direction Auray et ensuite Chartres ». On se rendait alors chez Mademoiselle Isambert qui tenait un bureau de placement, afin de se gager auprès d'un patron pour la saison des betteraves sucrières en Eure et Loire, dans le Loiret ou en Seine et Oise. La tâche commençait fin mars par le semis des glomérules ; ensuite il fallait démarier les plantules en surnombre et biner les rangs pour les tenir propres ; la saison s'achevait en automne par l'arrachage à la main des betteraves pour les « sucreries » du secteur. Chaque tâcheron s'occupait de 9 à 10 hectares de plantations tout au long de cette campagne, « armé » d'une binette dont le manche faisait 40 cm de long et dont la largeur de la lame, 22 cm, correspondait exactement à l'espace à laisser entre deux plants. « Mon avantage était de ne pas avoir mal au dos. Le travail se faisait sans repos et l'on n'hésitait pas à venir en aide aux copains de Bubry parfois dans le besoin. J'ai participé, avec mon frère Julien à plusieurs campagnes ». En s'entraînant, on pouvait avoir un troisième patron : la paye était plus conséquente. Lors des beaux jours, le travail s'étalait parfois de 4h00 du matin à 21h00, avec une pause casse-croûte sur le terrain.

LA VIE DANS LE BERRY

À l'âge de 21 ans, une fois son service militaire effectué, Raymond rejoindra Marie, son épouse, à Issoudin dans l'Indre. Durant ces années de travail agricole, ils confieront leur fille aux grands-parents. Ils ne la retrouveront que trois semaines par an, lors des congés. Ce sera le lot de nombreux ouvriers saisonniers et de leurs enfants à cette époque.

Raymond travaille comme conducteur d'engins pour les semailles, le battage de la moisson, et la collecte des betteraves. Son épouse travaille à la cueillette des asperges, à l'élevage des chèvres, à la fabrication du fromage de chèvre et aussi aux travaux de la ferme auprès de la patronne. Cette embauche se fait pour une année reconductible si l'ambiance est en harmonie entre patron et ouvrier.

Les loisirs se font autour de soirées dites « assemblées », voyant des gens du pays, des bretons mais aussi des Polonais, se retrouver dans une salle. Des idylles naîtront entre les communautés. Ainsi, Yves et Raymond ont des neveux et nièces à Vatan, dans l'Indre, après les mariages "Brito-Berrichon" de leur frère et de leur sœur qui ont repris des fermes à leur compte et sont devenus patrons à leur tour.

Après quelques années de travail saisonnier, Yves et Raymond poursuivront leur carrière dans d'autres lieux. Yves deviendra cariste dans les caves Nicolas à Paris pendant 30 ans, et Raymond conducteur d'engins aux carrières Rudet à Penquesten, lui aussi pendant 30 ans.

« Le travail était dur mais nous étions jeunes et heureux après ces années difficiles d'après-guerre. Le travail était revenu et nous avons pu construire notre vie » précise en chœur ces deux aînés bubryates.

D'autres filières de travail se sont créées avant et après-guerre : les souffleries de verre dans les cristalleries de luxe de Baccarat dans l'Est de la France, la saison des pommes de terre à Jersey, la cueillette des asperges, des fraises et les vendanges en Sologne ou encore, pour les filles, dès quinze ans, par l'intermédiaire des religieuses de Bubry, le travail dans un asile psychiatrique d'Orléans. À cette époque, nombre de Bubryates quittèrent très jeunes le cocon familial pour aller travailler et gagner leur subsistance dans des régions où le travail était plus abondant.

Témoignages recueillis par Yves Le Carrer



Yves et Raymond retrouvent sur une carte de l'Indre les lieux où ils ont travaillé.

PENN MARR : MARCELINE NE S'EN SÉPARE PAS.



Si vous vous promenez sur le circuit du bourg par une belle journée de printemps, dans le village de Nanquennec vous pourrez apercevoir la frêle silhouette de Marceline Thomazo remuant avec force la terre de son jardin potager.

Point de bêche, ni de motoculteur ou autre grelinette pour retourner la terre : Marceline utilise depuis des décennies un instrument spécifique à la région selon des spécialistes : le penn marr (de marre : ancienne houe des vignerons). "Cet outil ancestral fabriqué par les forgerons locaux, souvent dans un vieux soc de charrue, permet de retourner le jardin et d'obtenir un travail propre et une terre très affinée" précise cette jardinière, ancienne agricultrice. Elle racle tout d'abord la croûte herbeuse avec son "penn marr", creuse une tranchée, enfouit les mauvaises herbes et le fumier dans la dite tranchée et retourne ensuite la terre dessus tout au long de ce labourage. Ce travail fastidieux est récompensé par une diminution sensible des mauvaises herbes en surface et une bonne levée des graines de légumes pour un jardin vivrier obtenant de bons rendements. Elle ajoute qu'avec une bêche "elle n'obtiendrait pas un si beau travail !".

La binette vient en complément et lui permet, sur ses 280 m² d'avoir un jardin propre avec de beaux légumes. Le petit plus de ce labour pour Marceline est aussi de garder une bonne souplesse à 86 ans et de pouvoir, chaque semaine au cours de gymnastique, rivaliser avec des « petites jeunettes »... de 75 ans !



La fin du printemps 1944 est, à Bubry, le théâtre d'un fait divers autant tragique qu'étonnant. Le 13 juin un homme résidant dans la commune s'attaque à deux soldats allemands attablés à l'Hôtel des Voyageurs tenu par Alexandre André. L'attaque échoue et les deux allemands abattent leur assaillant que Louis Le Du, acteur et mémoire de la Résistance bubryate, évoque soixante ans plus tard comme « un Résistant dont je ne me souviens plus du nom » (*Ami Entends-tu ?*, revue de l'ANACR, 2011).

De fait, le nom d'Emile Le Gal était dès l'époque menacé par l'oubli. Participer aux mouvements de Résistance imposait la discrétion, et Emile était entré depuis peu dans le groupe Vaillant-Couturier. Une attestation posthume du chef d'escadron Le Garrec indique qu'il s'est engagé le 1^{er} juin 1944 dans le 5^{ème} bataillon FFI du Morbihan.

Après les précurseurs de 1942-43, dont les jeunes du groupe, fusillés ou déportés en février 44, un afflux de volontaires avait pris le relais des disparus à la fin de l'hiver 44, en février-mars. « Ami si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place » prédisait la chanson. En juin 44 une troisième vague d'engagements déferle, encouragée par l'annonce du débarquement en Normandie le 6 juin. Emile Le Gal aurait donc anticipé, dès le 1^{er} juin. Sa hâte à s'engager exprime bien ce désir d'agir sans tarder pour la libération du pays, désir qui saisit de nombreux jeunes désireux d'en finir avec la longue nuit de la peur et de l'oppression.

Mais à 41 ans, Emile est un cas à part. Il est peu connu à Bubry parce que, bien que né dans la commune en 1903, il a vécu sa vie d'adulte en parisien, à Argenteuil puis Saint-Denis. En 1944, il est l'un de ces nombreux réfugiés, dont beaucoup viennent de la région lorientaise, et d'autres de plus loin, qui séjournent comme ils le peuvent dans les communes éloignées du littoral et des bombardements.

Contrairement aux jeunes de 20-24 ans qui composent le gros des bataillons de la Résistance, il n'est pas menacé par la déportation du STO. Sa motivation principale est sans doute patriotique. Emile Le Gal, à 41 ans, est un ancien combattant chevronné, militaire dans les années 20, invalide de guerre. Il a perdu un bras, probablement au Maroc pendant la guerre du Rif. Inapte au combat, il constitue cependant une recrue précieuse pour instruire les nombreux jeunes inexpérimentés au maniement des armes. Il est sergent dans le 5^{ème} bataillon, responsable de l'approvisionnement. En tout cas, c'est bien un ex-militaire manchot qui attaque les deux allemands de l'hôtel André le 13 juin !

Extraordinaire, son geste n'est pourtant pas isolé. Notre région bouillonne à cette époque. Les exécutions, les massacres commis par l'armée allemande depuis l'hiver sont impuissants à paralyser l'esprit de résistance. Au contraire, la situation devient chaque jour moins contrôlable. Le 1^{er} juin la Préfecture a dû se résoudre à confier la commune ingouvernable de Quistinic à une délégation très antivichyste, le 7 on note un accrochage à Berné, le 8 à Régigny, et le 15 juin, jour de l'enterrement d'Emile Le Gal, le convoi du généralissime Ramcke est étrillé sur la route de Pontivy, à Pluméliau.

Dans quelques jours, le maquis de Saint-Marcel permettra l'armement des nombreux groupes de volontaires qui se sont mis à la disposition des FFI. Ce maquis était commandé depuis le 10 juin par le colonel Bourgoïn, parachutiste manchot recherché par les allemands. Cela donne un éclairage au geste d'Emile : pour lui, manchot également, croiser un soldat allemand, c'était l'assurance d'être arrêté séance tenante. Dans ces conditions, il n'a pas eu le choix : c'était effectivement à qui tirerait le premier...

*Jean-Pierre Fouillé, de l'Anacr,
à partir des informations communiquées
par Gérard Le Gal de Bubry,
neveu d'Emile et représentant du Souvenir Français.*

RANDO BRETAGNE SUD

Un arload nevez a zo bet savet nevez zo. Tolpad An Oriant ha kemperle Kumuniezhañ o deus kenlabouret evit krouiñ ar beveg mañ savet evit sikour ganomp d'ober baleadennoù ar douar o daou tachennad.

Moaien zo kargiñ an arload-se get playstore pe apple store. Get « Rando Bretagne Sud » e vo tu choej un droad revez ar pezh a blija deomp : mont a droad, mont get ar velo, an diazamant, padelezh... Moaien a zo gober ur choej revez traoù resisoc'h : al loened, ar bleuniadur, ar glad, ur stêr...

Pand eo choej an droad, red eo kargiñ ar gartenn a ziskoai deomp an hent. Ar gartenn man a ya en dro hep rouedad . Ar pellgomzer a zo estell ur GPS, get ur pik e wellit da venn oc'h, pep taol e vez chanjet tu e vez diskouet deoc'h.

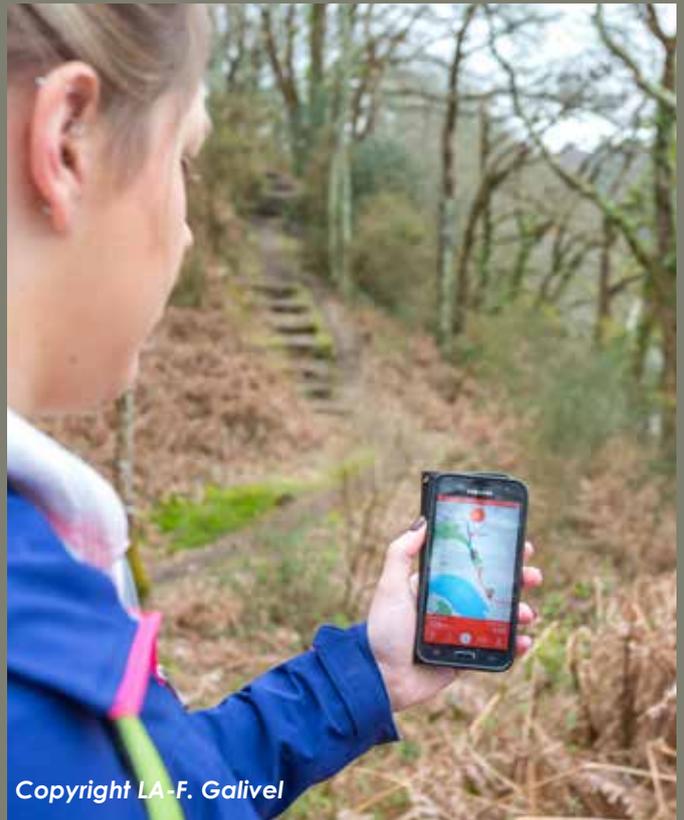
Dizoloet a vez pep fra dispar dre skrid pe get enrolladennoù.

Hiriv an de a zo moaien choej pevar zroad , get ar velo pe a droad, ar kumun Bubri.

Karget vez Rando Bretagne Sud evit netra get Play Store pe Apple Store.



Sur les chemins bubryates



Copyright LA-F. Galivel

RANDO BRETAGNE SUD

Une nouvelle application pour smartphones vient de voir le jour : Rando Bretagne Sud. Créée conjointement par Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté, ce nouvel outil vise à accompagner les touristes et les habitants du territoire dans leurs randonnées. Sans carte, c'est maintenant le téléphone portable qui nous guide dans notre balade !

L'application permet de choisir un circuit selon le type de randonnée (à pied, à VTT) mais aussi la difficulté, la durée, etc. On peut également faire son choix selon des critères plus précis tels que les circuits accessibles à poussette, la faune, la flore, le patrimoine, la présence de cours d'eau...

Une fois le circuit choisi, l'utilisateur télécharge la carte qui lui donnera l'itinéraire à suivre. Ainsi, la randonnée peut être faite même sans être couvert par la 3G ou la 4G. Le téléphone fonctionne comme un GPS, l'utilisateur est repéré par un point sur la carte et chaque changement de direction est signalé par une indication sonore et une photo de l'endroit où tourner.

Les différents points remarquables rencontrés sur les parcours sont mis en valeur grâce à des photos et des fiches descriptives que l'on peut consulter ou écouter via un audio guide.

L'application compte à ce jour, pour la commune de Bubry, 4 circuits VTT ou pédestres : les circuits du Brandifrou, de Saint-Clément, du bourg et le grand circuit.

Rando Bretagne Sud est téléchargeable gratuitement sur le Play Store ou l'Apple Store.

Poar ar 'leur !

Myriam Le Bris, Fabrice Malardé David et Natacha Ar Gall

SURMORTALITÉ DES ABEILLES : IL EST URGENT D'AGIR !

UN CONSTAT ACCABLANT

Les chiffres sont éloquentes : cet hiver en Bretagne, la sinistralité atteint les 20000 ruches. Que les apiculteurs soient professionnels ou amateurs, le constat est à chaque fois identique : les essaims meurent.

Clément Descreux, apiculteur à Saint-Yves en Bubry a ainsi perdu quelques 265 ruches sur 360 (soit quasi 75% de mortalité). Autre exemple, François Le Dudal, apiculteur à Cohiniac près de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) a pour sa part perdu 280 ruches sur 360 (80 % de mortalité).

Des témoignages édifiants, comme celui de Sven Niel (apiculteur amateur du Finistère filmé par sa fille dans une vidéo visionnée plus d'un million de fois sur internet), apportent aussi un éclairage saisissant quant à la gravité de la situation.



COMMENT EXPLIQUER CETTE EXTINCTION DE MASSE ?

A ce stade, il convient de rester prudent quant aux causes exactes de cette surmortalité si soudaine et généralisée, tout comme il semble difficile d'incriminer un seul déterminant. L'hypothèse d'une conjonction de facteurs (réchauffement climatique, varroa, frelons asiatiques, perte de biodiversité, et surtout utilisation de néonicotinoïdes en agriculture ...) paraît la plus probable.

AGIR POUR SAUVER LES ABEILLES : « TOUS CONCERNÉS, TOUS RESPONSABLES »

« Sans abeilles, ni pollinisation, et pratiquement ni fruits, ni légumes. Trois quart des cultures qui nourrissent l'humanité en dépendent », résume Bernard Vaissière, spécialiste des pollinisateurs à l'INRA (Institut national de recherche agronomique).

- Mobiliser ses réseaux pour alerter / informer / sensibiliser / relayer l'information

A titre d'exemple, un mouvement collectif « Les Citoyens qui ont le bourdon » s'est constitué en mai 2018 à l'échelle locale (Bubry, Inguiniel, Quistinic, Le Sourn...) pour sensibiliser et mobiliser la population ainsi que les pouvoirs publics à la cause de la sauvegarde des abeilles.

Suite à une rencontre entre des membres du collectif et M. le Maire de Bubry, le 2 juin, la municipalité a adressé un courrier visant à alerter le député de circonscription quant à cette situation.

Un « Collectif pour la survie de l'abeille » existe aussi à l'échelle de la Bretagne. Une de ses premières actions est de recenser la mortalité d'abeilles par commune via un outil « cobcity » : chaque apiculteur, professionnel ou amateur, est invité à y inscrire ses pertes. Le collectif a également adressé un courrier à M. Mirmand, Préfet de région, pour l'alerter sur la situation.

- Des gestes simples à la portée de toutes et tous !

- Jardiner au naturel (zéro phyto), planter des légumes, semer des fleurs mellifères...
- Soutenir les apiculteurs locaux,
- Favoriser l'alimentation biologique et locale.

- Identifier / instaurer des zones de sauvegarde de l'abeille pour y installer des ruches

La mise en place de telles zones ne peut reposer que sur une volonté forte ainsi qu'une étroite collaboration de l'ensemble des acteurs (apiculteurs, propriétaires privés, collectivités locales, citoyens...). Un axe de travail privilégié sur le secteur de la commune consisterait à calquer des zones de sauvegarde de l'abeille sur les zones de captage d'eau potable pour lesquelles la réglementation impose la stricte interdiction de traitements chimiques. L'installation de ruches dans le bourg à titre expérimental et comparatif peut également constituer une piste intéressante.

- Soutenir les apiculteurs professionnels et amateurs

Aujourd'hui, la faillite et la cessation d'activité menacent la plupart des apiculteurs professionnels bretons, plaçant par là-même leurs familles en grande difficulté. Les apiculteurs amateurs sont eux aussi nombreux à accuser le coup et font part sans détour de leur abattement.



Le 22 juin dernier, le collectif "les citoyens qui ont le bourdon" a animé une réunion d'information sur la surmortalité des abeilles et les problèmes rencontrés par les apiculteurs. Une soixantaine de personnes a écouté avec attention l'exposé de la situation et participé à la discussion qui a suivie.

Pour plus de renseignements :

Collectif pour la survie de l'abeille : www.facebook.com/collectifabeille

DANS LE RÉTROVISEUR...



Du 3 au 14 avril, l'artiste Catherine Boitier a exposé ses toiles à la médiathèque et a accueilli les visiteurs et les élèves des trois écoles bubryates. Catherine a expliqué sa démarche artistique et ses techniques picturales et a proposé aux enfants de créer une œuvre collective éphémère à la façon de... Catherine Boitier ! Chaque classe a fait preuve de beaucoup d'imagination et tous les élèves ont contribué activement à la réalisation des œuvres !

Au début du mois de juin, dans le cadre de la Fête de la pêche, l'AAPPMA La Gaule melrandaise a présenté une exposition intitulée « De la source à la mer : des rivières, des poissons et des hommes » consacrée, entre autres, aux grands migrateurs évoluant dans nos rivières, et agrémentée de documents et de livres, ainsi que de matériels de pêche de loisir dont, notamment, une très belle



collection de mouches artificielles. Michel Le Brustiec, Jean-Luc Malardé et Yves Pérez ont montré aux visiteurs les richesses et les fragilités des écosystèmes et des

milieux aquatiques et l'intérêt d'en assurer la protection dans le long terme, en insistant sur le fait que cette préservation est l'affaire de tous et doit être génératrice d'une solidarité sur l'ensemble du territoire.

L'atelier de montage de mouches artificielles animé par Jean-Yves Le Bouglouan a captivé un public de passionnés et de néophytes.

FÊTE DE LA SCIENCE

Les mercredis après-midi 3 et 10 octobre, la médiathèque proposera des ateliers scientifiques organisés dans le cadre de la Fête de la science promue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et soutenue, au niveau local, par la Maison de la mer de Lorient.



Au programme :

Mercredi 3 octobre : jeux, expériences, démonstrations, bricolages ;

Mercredi 10 octobre : un animateur de l'association Les petits débrouillards présentera un atelier « défis scientifiques en tous genres » !

NB : places limitées, sur inscription uniquement, enfants à partir de 5 ans et accompagnés par un adulte référent.

ATELIERS « CARNETS DE TENDANCES COULEUR »

Au mois de novembre, Catherine Boitier, artiste peintre, animera deux ateliers de création de « carnets de tendances couleur ».

Ces carnets sont des outils conçus et utilisés par les bureaux de tendances, et déterminent pour une année LA couleur qui sera déclinée dans tous les univers de notre existence : voitures, maison, vêtements, technologie...

Catherine Boitier vous propose d'essayer à votre tour de capter ce futur et de définir vos propres tendances à partir de la couleur de votre choix. Vous réunirez toutes vos propositions dans un carnet que vous aurez réalisé avec elle !

Ateliers gratuits sur inscription.



EXPOSITION SUR LA GUERRE 1914-1918

Du 30 octobre au 10 novembre, les élèves des trois écoles de la commune présenteront ensemble une exposition consacrée à la 1^{ère} guerre mondiale. Des objets, des photos et des documents aimablement prêtés par des personnes ayant répondu à l'appel de la médiathèque compléteront les panneaux préparés par les enfants.

INITIATION À L'INFORMATIQUE



Durant le 1^{er} semestre, Véronique Nicolas a animé des cours d'initiation à l'informatique qui ont été suivis avec assiduité par une dizaine de personnes, tous les samedis matin.

Véronique propose de reconduire ces initiations à partir du mois d'octobre. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous sur la liste ouverte à la médiathèque.

PLAN D'INCLUSION NUMÉRIQUE

De plus en plus de services et de démarches administratives sont dématérialisés. Le numérique devient ainsi souvent un passage obligatoire, pour chaque citoyen, vers l'accès aux droits. Afin d'aider les personnes à gagner de l'autonomie face aux outils informatiques et numériques, la médiathèque a ouvert un compte professionnel sur le site « Les Bons Clics » qui propose des formations en ligne pour tous les niveaux.

Si vous souhaitez vous former, contactez la médiathèque. Après avoir évalué votre niveau d'apprentissage grâce aux outils proposés par le site, vous pourrez créer votre compte personnel, gratuit, que vous utiliserez soit de chez vous sur votre propre matériel, soit sur les ordinateurs mis à la disposition du public dans les locaux de la médiathèque.



LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES Informations aux parents de jeunes enfants

Le Relais assistantes maternelles, malgré ce que laisse penser son nom, ne s'adresse pas qu'aux professionnelles de la petite enfance, loin de là ! Il est un précieux service pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et ceux déjà employeurs d'une assistante maternelle.

Le RAM est le lieu unique de distribution de la liste complète des assistantes maternelles exerçant sur la commune (ou la mairie lors des périodes de fermeture).

L'animatrice du RAM peut accompagner les parents dans leur rôle de particulier employeur, de la recherche de l'assistante maternelle aux démarches à effectuer ainsi qu'à la rupture de contrat, sans oublier entre temps la mise en place du contrat, les démarches après de la CAF ou la MSA, le calcul des congés payés...

L'objectif principal des RAM étant de permettre aux assistantes maternelles, lorsqu'elles échangent avec les parents, de se concentrer sur le cœur de leur métier : l'accueil des enfants, au lieu de perdre du temps à expliquer à leurs employeurs comment gérer les contrats. Les animations du RAM sont ouvertes, dans la limite des places disponibles, aux parents souhaitant y accompagner leurs enfants.

Pour tout renseignement, contactez Laetitia Demeester au 02 97 50 64 22 ou ramdornhadorn@orange.fr.



LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

L'ACCUEIL DU MERCREDI

Suite à la suppression des Temps d'activités périscolaires, à partir de la rentrée, le Pôle enfance jeunesse accueillera les enfants, le mercredi de 7h15 à 18h30. Le matin, l'arrivée pourra être échelonnée jusqu'à 10h00.

L'inscription à la demi-journée est possible, avec ou sans repas.

LES COURS DE THÉÂTRE

Les cours de théâtre donnés par Nathalie Barrios reprendront à la rentrée. Deux créneaux sont programmés, le mercredi :

- de 10h00 à 12h00 pour les enfants à partir de 7 ans,
- de 16h00 à 18h00 pour les ados et les enfants de 7 ans et plus.



Le dimanche 13 mai dernier, les jeunes comédiens ont joué en public la pièce et les sketches qu'ils avaient appris et mis en scène tout au long de l'année. Emotions, fous rires et fierté de jouer sur scène !

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

À la rentrée prochaine, il n'y aura plus de TAP !

Cette réforme des rythmes scolaires, imposée aux communes pour la rentrée 2014, prend fin dans une majorité de communes.

Un questionnaire a été diffusé au début de l'année 2018 aux parents des écoles La Feuillaison et Teir Dervenn pour connaître notamment leurs souhaits quant au maintien de la semaine de 4,5 jours ou un retour à la semaine de 4 jours.

Une majorité de parents souhaitait le retour à 4 jours à l'école Teir Dervenn (83 %), alors qu'à l'école La Feuillaison, 54 % des parents souhaitaient le maintien à 4,5 jours.

Il est difficile d'évaluer les impacts de cette réforme sur la fatigue des enfants et sur la qualité des apprentissages. Au cours des réunions du comité de suivi, divers avis ont été exprimés à ce sujet.

Après avis des conseils d'école, la mairie s'est positionnée pour un retour à la semaine de 4 jours d'école.

Les retours ont été positifs sur les ateliers proposés. Merci à tous les intervenants qui se sont impliqués dans cette organisation et qui ont permis aux enfants de découvrir de nouvelles activités.

Attention : ceci occasionne un changement des horaires scolaires dès la rentrée de septembre :

École La Feuillaison : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

École Teir Dervenn : 8h45-12h00 / 13h30-16h15



À LA FEUILLAISON, LES MOTS Y SONT...

Ecouter ses émotions pour mieux vivre ensemble, c'est ce que les élèves de notre école ont expérimenté cette année au fil des activités et projets sur le thème des émotions, à travers notamment la littérature, les arts, des ateliers de discussion, les sorties...

Les classes de PS-MS et GS-CP ont ainsi participé à une rencontre lecture avec les écoles du réseau après avoir étudié plusieurs livres mettant en scène des émotions différentes.

Avec la dumiste Isabelle Canova, tous les enfants de l'école ont découvert de nouveaux chants illustrant de nombreux sentiments.

Les enfants de PS-MS ont aussi rendu visite à la ferme de Kerporho qui leur a proposé des ateliers « toucher » avec les animaux.



À la Cité de la voile à Lorient, les GS-CP ont fouillé le sol à la recherche du temps passé et participé à des ateliers en lien avec l'archéologie. Ils ont aussi passé une journée dans les bois accompagnés par les randonneurs du Brandifout.



Le Grand Théâtre de Lorient a accueilli les élèves de CP-CE1-CE2, lors du spectacle de musique « Cartoons ». Les enfants ont par ailleurs vécu une journée d'émotions équestres et artistiques au Haras d'Hennebont où ils ont assisté le matin au spectacle « Pour un tour de taille » décliné l'après-midi en quatre ateliers explorant la musique, la comédie, la voltige et la connaissance des chevaux.

Via la photographie et le cinéma, les plus grands ont préparé la réalisation de courts métrages lors d'une classe découverte à Quiberon. Ils avaient auparavant découvert la mise en scène au CDDB lors de la représentation du spectacle « La Caverne ».



POUR ENRICHIR NOS APPRENTISSAGES, NOUS RECONDUISONS CHAQUE ANNÉE DES ACTIVITÉS DANS DIFFÉRENTES DISCIPLINES :

- Nous portons une attention particulière à l'apprentissage de la lecture à travers différents dispositifs : la lecture et l'emprunt de livres à la médiathèque, la rencontre lecture en maternelle avec les écoles du réseau, le projet « Lire et faire lire » (des bénévoles retraitées viennent lire des histoires aux maternelles-CP) et le projet « Les grands de CM lisent aux petits ».

- Enfin, nous favorisons les arts (visites d'expositions, séances de cinéma...) ainsi qu'une pratique régulière du sport par l'achat d'un matériel varié, l'adhésion à l'USEP (cross solidaire de la GS au CM2, bal breton de la PS au CE2...) et la fréquentation de structures sportives (5 séances de patinoire pour les CP-CE1-CE2, des séances de piscine de la GS au CM2, des séances de golf pour les CM...).

Tous nos remerciements aux parents, à la Mairie de Bubry et à Lorient Agglomération qui nous ont aidés à réaliser ces projets.

2017 – 2018 AURA ENCORE ÉTÉ UNE ANNÉE PARTICULIÈRE !

- L'arrivée de Laëtitia qui remplace Delphine en cycle 2 et le départ de Françoise, ATSEM, remplacée par Aurélie.
- Pleine de découvertes pour les enfants ; le thème de travail cette année, sur l'Afrique nous a permis de découvrir un nouveau continent, de faire un travail sur l'acceptation des différences, de découvrir une richesse culturelle comme les arts avec Sandra Colineau, Bubry'Arts, la musique, le chant avec l'association béninoise de Lorient, et de faire un petit bout de voyage avec Yann Jondot dans son périple sur le Kilimandjaro.

Toutes les réalisations des enfants sur le thème ont été exposées à la kermesse.

- Comme à l'accoutumée, les enfants ont participé à différentes manifestations sportives (piscine, rencontre UGSEL). Cette année, le cycle 3 a participé aux jeux UGSEL départementaux sur Plouay, comme près de 2 400 de leurs camarades.

- Les parents d'élèves aussi ont marqué l'année par leur implication dans toutes les différentes animations, qui une fois encore, ont été couronnées de succès.

Toute l'équipe éducative, l'APEL, l'OGEC, l'AEP vous souhaitent de passer un bon mois de juillet et d'août et vous disent : à la rentrée prochaine !

**[Vous pouvez contacter l'école au 02 97 51 71 52](tel:0297517152)
[ou eco56.stehe.bubry@e-c.bzh](mailto:eco56.stehe.bubry@e-c.bzh)**



Les futurs collégiens : nous leur souhaitons plein de réussites !

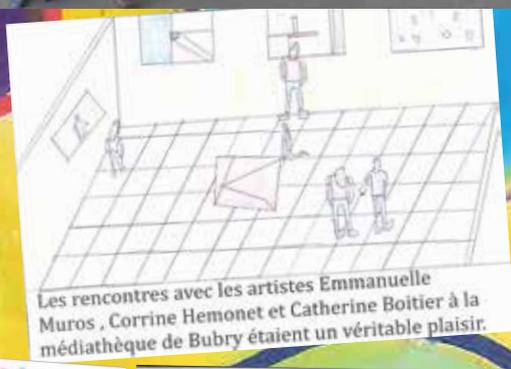


Tout au long de l'année, les enfants ont travaillé sur le thème de l'Afrique.



L'année scolaire 2018–2019 verra la « naissance » d'un nouveau bâtiment pour Sainte-Hélène. L'école se situera désormais derrière le parc Caudan, près du Pôle enfance jeunesse. Le déménagement dans nos nouveaux locaux est prévu en janvier 2019. Tout le monde est impatient !

ÉCOLE TEIR DERVENN



Et un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent à nos côtés toute l'année pour le bonheur, l'éducation, l'instruction et la joie de nos élèves.
Pour nous contacter les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : rendez nous visite, ou appelez le 02 97 51 33 40 ou par mail : ecole.st.yves@wanadoo.fr



A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, le maire, Roger Thomazo, a remis la médaille du Mérite fédéral et un diplôme d'honneur à Pierre Nignol, Jean Bédard et Henri Le Gal, anciens combattants de la guerre d'Algérie. Les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont assisté à cette cérémonie aux côtés des associations patriotiques de Bubry.



Le congrès départemental de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) a eu lieu le mercredi 16 mai dernier à Bubry. Après la cérémonie au monument aux morts et le défilé dans le bourg avec vingt-deux porte-drapeaux, les membres de l'association se sont retrouvés à la salle polyvalente pour participer à leur assemblée générale et partager un repas.

La fédération du Morbihan compte trois cent cinquante-trois adhérents. Le bureau est composé de Paul Hacot, le président, d'Alain Poizat, le vice-président, d'André le Léannec, le trésorier et de Michel Gaude, le secrétaire, ainsi que des administrateurs.



La journée d'initiation artistique de l'association Bubry'arts s'est déroulée sur le thème du « Poisson d'ARTvril », le dimanche 25 mars. Cette journée permet à chacun de découvrir gratuitement diverses techniques, en bénéficiant des conseils et de l'accompagnement des membres de l'association.

Cette année, le jeudi et le vendredi, les élèves des écoles bubryates ont été invités à participer aux ateliers. Avec l'aide des bénévoles, les enfants ont abordé différentes techniques. Leurs créations ont été exposées au public le dimanche et les enfants ont pu repartir avec, ravis, à la fin de la journée !



La rencontre des comités de jumelage Marcallo con Casone, Macroom et Bubry a eu lieu du 30 mai au 4 juin en Italie. Un séjour agréable dans les familles, de belles sorties en commun, notamment à Bergame, Milan et au Lac Majeur et la reconstitution de la bataille de Magenta qui opposa la coalition franco-italienne aux Austro-Hongrois en 1859, ont émaillé cette nouvelle rencontre annuelle. En 2019, les Irlandais ont invité les délégations italiennes et françaises à Macroom.



Au tout début du mois de mai, les randonneurs du Brandifout ont passé une journée sur la presqu'île de Crozon. Au programme : balades, visites et déjeuner, dans une ambiance conviviale et joyeuse.



Le jeudi 31 mai, dans le cadre de la semaine du développement durable, l'association "Les Compagnons bâtisseurs de Bretagne" et Lorient Agglomération ont organisé un après-midi « Repair café » à la médiathèque.

Pour faire simple, un « Repair café » est un atelier de réparation et d'entraide. L'idée, c'est de réparer ensemble, dans un esprit collaboratif, participatif et convivial... autour d'un café !

Dix personnes ont répondu à l'appel des Compagnons bâtisseurs et ont apporté des objets cassés ou des petits appareils électroménagers ou outillages en panne qui ont bénéficié de l'expertise des membres de l'association. Bien sûr, certains objets ou appareils jugés irréparables ont dû être jetés mais certains autres ont été réparés sur place ou tout au moins diagnostiqués réparables.



Grace à ses excellents résultats obtenus en 2017, le Bagad Sant Ewan Bubri participe de nouveau cette année aux concours des bagadou de seconde catégorie après un bref passage en troisième catégorie.

La première manche a eu lieu à Saint-Brieuc le dimanche 8 avril. Avec une note moyenne de 12,82/20, notre bagad s'est classé 11^{ème} sur les treize formations engagées. C'est une note honorable du fait que le Bagad Sant Ewan Bubri, avec ses vingt-trois musiciennes et musiciens, est l'un des plus petits groupes concourant dans cette catégorie.

La 2^{ème} manche aura lieu à Lorient, le samedi 4 août, pendant le Festival interceltique. Nous souhaitons au Bagad une belle prestation et son maintien en 2^{ème} catégorie !

Le Bagad forme des jeunes musiciennes et musiciens à partir de 7 ans aux différents pupitres : bombarde, batterie, cornemuse.

Le Bagad propose aussi des cours de flûte traversière avec Yannig Alory, le mardi et des cours d'accordéon diatonique, le jeudi avec Yvon Hervé.

Renseignements : Guénahel Périco, tél. : 06 87 23 21 98.



Du 5 au 12 juin 2018, vingt-quatre membres du Club des amis et retraités présidé par Yvette Poulain ont séjourné au Tyrol autrichien.

Au programme : visite d'Innsbruck et du tremplin olympique du Bergisel, excursion aux chutes de Krimml et au Grossglockner, le point culminant de l'Autriche, visite des mines de sel à Berchtesgaden, promenade en bateau sur le lac d'Achensee suivie de la visite des cristalleries Swarovski, découverte du château de Neuschwanstein et fin du séjour à Munich capitale de la Bavière avec la Marienplatz, la place Royale et le château de Nymphenburg.

Un voyage qui a comblé les amoureux de la nature et de l'authenticité, avec la découverte des plus beaux paysages alpins.



Le dimanche 27 mai, à l'issue de l'assemblée générale de l'ASB, Jean-Pierre Romieux a passé le relais à Loïc Le Berre à la tête de l'association sportive.



Le vendredi 22 juin, l'ensemble Apes viatorem a investi la chapelle de Saint-Clément pour un concert de musiques médiévales et de la Renaissance. Composé d'Adrien Bâty, de Valentine Badoc, d'Aubin Landais et de Mariannick Bond-Madiot, la formation a interprété un répertoire lyrique et instrumental qui a fait voyager les auditeurs à travers l'Europe d'il y a 700 ans.

NAISSANCES

Loen KEROUANTON	27 décembre
Owen ATHANASE DUCLOS	1 février
Léonie LE PEN	9 février
Tilio MOREL	3 avril
Tom BERTHY	12 avril
Rayan BARDOUIL	22 mai

MARIAGES

Annie LABBÉ et Maurice LE POCHAT	26 décembre
Valentine BADOUC et Adrien BÂTY	5 mai
Gwennoig HAMONIC et Ronan DILY	16 juin

DÉCÈS

Éliane HELLÉGOUARCH, veuve RICART	19 décembre
Roger GUÉGAN	20 décembre
Candice GUILLEMOT	20 décembre
Abby BARDOUIL	26 décembre
Marcel LE FOULER	27 décembre
Armand AUDDO	6 janvier
Jean CONAN	19 janvier
Patrice RIO	25 janvier
Daniel ROBIC	4 février
Jeanne LE TEUFF, veuve MANIC	9 février
Marie NIGNOL, veuve VARY	26 février
Roland BORST	4 mars
Patrick BOLAY	9 mars
Roger COLE	17 mars
Roger MÉRY	19 mars
Louis LE HAY	27 mars
Anne JIQUELLE, veuve MATHÉ	21 avril
Marie EVANNO, épouse LE GUENNEC	24 avril
Yvette LE GUENNEC, veuve CADO	4 mai
Joël NICOLAS	28 mai
François THOMAS	31 mai
Lucienne JAN, veuve LE SAËC	16 juin

JUILLET

8	Fest-dé du Club des amis et retraités
14	Exposition d'art, scène ouverte et rassemblement de véhicules anciens au profit des Petits soldats de Louise. Organisation : Desmo Breizh 56
15	Concours de pétanque et repas du quartier de Saint-Trémeur
22	Pardon de la chapelle Sainte-Hélène
26	Cérémonie de la Femme dans la Résistance

AOÛT

4	Concert "Féerie musicale celtique" à la chapelle Sainte-Hélène
12	Pardon de la chapelle Saint-Armel
12	Concours de pétanque à Kerboharne
14 - 15	Fêtes locales de Saint-Yves
25	Randonnée du Pays Pourlet
26	Pardon de la chapelle Saint-Guénéal

SEPTEMBRE

2	Pardon de la chapelle Saint-Clément
9	Repas des Aînés
15	Courses de caisses à savon
16	Pardon de la chapelle de La Salette
22	Portes ouvertes à la caserne des pompiers et repas
22	Soirée repas et concert à Nilhio organisé par le Bubrychka social club
23	Pardon de la chapelle Saint-Trémeur

OCTOBRE

6	Repas du Comité de jumelage et du Bagad Sant Ewan
7	Pardon de la chapelle Saint-Hervé
20 - 21	Rassemblement de motos de Desmo Breizh 56
21	Concert pour la recherche sur la leucémie - Eglise de Bubry
28	Marché du terroir

NOVEMBRE

10	Repas de l'école Teir Dervenn
11	Commémoration du 11 novembre 1918
17	Goûter du Club des Amis et Retraités
24	Loto de l'école La Feuillaison
26	Repas des Randonneurs du Brandifout

DÉCEMBRE

1	Fête de la Sainte-Barbe
1 et 2	Marché gourmand de l'école Sainte-Hélène
8	Repas de l'ASB
16	Fest-Dé du club des amis et retraités
18	Arbre de Noël de l'école Sainte-Hélène
20	Spectacle de Noël offert aux écoliers par la municipalité

ASSOCIATIONS : RAPPEL CONCERNANT LES BUVETTES

La mairie délivre pour les associations des autorisations d'ouverture de buvette de 3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel), vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vins de liqueurs (ex. : pommeau, pineau des Charentes), apéritifs à base de vin, liqueurs de fruits comprenant moins de 18° d'alcool. Le nombre d'autorisation annuelle d'ouverture de buvette est limité à 5 par association, excepté pour les associations sportives qui peuvent demander jusqu'à 10 autorisations par an.

Horaire de fermeture : 1h du matin

NB : l'association détentrice d'une autorisation d'ouverture de buvette est assimilée à un débitant de boissons : sa responsabilité peut être engagée si elle sert à boire jusqu'à l'ivresse ou à des personnes ivres.

EXPOSITION DES TRAVAUX D'ARTS PLASTIQUES
DES ÉLÈVES DE L'ATELIER BULLE
ANNÉE 2017/2018



L'exposition des travaux des enfants de L'atelier Bulle a eu lieu à la médiathèque de Bubry du 12 au 16 juin. A travers trois thématiques, les fonds marins, les masques et les insectes les enfants ont abordé différentes notions en volume, en peinture et en modelage.

L'utilisation de techniques mixtes comme les encres, les pastels gras et le collage ont été privilégiées cette année.

Les cours d'arts visuels pour les enfants de 6 à 12 ans ont lieu le mardi de 17h15 à 18h30 à la médiathèque de Bubry, et le samedi de 9h45 à 11h et de 11h à 12h15 au centre de loisirs de Manéhouarn à Plouay.

Les cours reprendront le mardi 25 septembre à Bubry et le samedi 29 septembre à Plouay.

Contact :
L'atelier Bulle / Sandra Colineau
07 83 50 17 54 / latelierbulle@orange.fr

